

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 11 AVRIL 2012**

Le Conseil Communautaire du Sud Ouest Amiénois s'est réuni le 11 avril 2012 à 19h00 en la salle des fêtes de Beaucamps-Le-Jeune sous la Présidence d'Alain Desfosses.

Etaient présents :

Délégués titulaires : AVELANGE Astrid, BODERAU Etienne, BOIGNET Marie-Hélène, BON Linda, BOUCRY Firmin, BROSNIOWSKI Raymond, CARPENTIER Claudine, CAUDRON Patrice, CAUX Gaël, CELISSE Gérard, CHELLE-POIRET Sabine, COLIN André-Jean, DAMONNEVILLE Philippe, DELCOURT Francis, DELEZENNE Victor, DEMARQUET Jean-Pierre, DEMONCHY Pascal, DENEUX Gérard, DESFOSSES Alain, DESMAREST Gérard, DESPREAUX Xavier, DEVIENNE Désiré, DEWAELE Marc, DOINEL Michel, DUBOS Jacques, DUNEUFGERMAIN Jean-Bernard, DUSSUELLE Dominique, DUTITRE Philippe, FLEURY André, FORMET Thierry, FROIDURE James, GERAUX Christophe, GOETHALS Eddy, GUILBERT Jackie, HEBERT Thierry, HENON Danièle, HIESSE André, IRIARTE ARRIOLA Jean-Jacques, LABESSE Jean-Marc, LAMORY Catherine, LECLERCQ Geneviève, LECLERE Jean-Claude, LEFEUVRE Jannick, LEROY Loïc, LESUR Alain, LOUART Usmée, MAGNIER Dominique, MARIE Gilbert, MORAIN Bernard, MOUTON Carlos, PRIEZ Marie-Pierre, QUILLENTE Marcel, SAELENS Willy, SOUMILLON Gilles, STOTER Jean-Jacques, TETU Alix, TRABOUILLET Romuald, TURLLOT Jean-Marie, VAN DYCKE Roseline, VASSEUR Dany.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : DAMONNEVILLE Joël (suppléant de DE SAINT GERMAIN Lyliane), DELEAU Huguette (suppléante de GUILBERT Joël), DUMEIGE Yannick (suppléant de GUERIN Francis), LASPEYRES Marc (suppléant de MICHAUX Colette), LENOEL Yvon (suppléant de COSETTE Jean-Paul), NOPPE Robert (suppléant de BRUSSART Patrice), RISVILLE Paulette (suppléante de FAVRESSE Jean-Marie).

Délégués titulaires ayant donné pouvoir : CALIPPE Sylviane (pouvoir à HEBERT Thierry), MILLE Daniel (pouvoir à TRABOUILLET Romuald), NEDELEC Alain (pouvoir à LECLERCQ Geneviève).

Etaient absents ou excusés : BERTHE Pascal, BLAREL Marc, BOSREDON Philippe, DE FRANSSU Jean, DELAIRE Rose-France, LECLERCQ Jackie, LEFEBVRE Jean-Luc, PALPIED Monique, PERIMONY Yves, QUILLENTE Jean-Claude, SNAUWAERT Jean-Marie.

Secrétaire de séance : M Philippe DAMONNEVILLE

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 22 février 2012

2. Installation d'un nouveau délégué

3. Finances/Budget

- 3.1. Budget principal : Compte administratif 2011
- 3.2. Budget principal : Compte de gestion du Receveur
- 3.3. Budget principal : Affectation du résultat
- 3.4. Taux communautaires 2012
- 3.5. Clé de répartition 2012
- 3.6. Budget principal : budget primitif 2012
- 3.7. Budget assainissement : Compte administratif 2011
- 3.8. Budget assainissement : Compte de gestion du Receveur
- 3.9. Budget assainissement : Affectation du résultat
- 3.10. Budget assainissement : Budget primitif 2012
- 3.11. Budget ordures ménagères : Compte administratif 2011
- 3.12. Budget ordures ménagères : Compte de gestion du Receveur
- 3.13. Budget ordures ménagères : Affectation du résultat
- 3.14. Budget ordures ménagères : Budget primitif 2012
- 3.15. Budget entretien de communes : Compte administratif 2011
- 3.16. Budget entretien de communes : Compte de gestion du Receveur
- 3.17. Budget entretien de communes : Affectation du résultat
- 3.18. Budget entretien de communes : Budget primitif 2012
- 3.19. Budget prestation informatique : Compte administratif 2011

- 3.20. Budget prestation informatique : Compte de gestion du Receveur
- 3.21. Budget prestation informatique : Affectation du résultat
- 3.22. Budget prestation informatique : Budget primitif 2012
- 3.23. Budget plateforme de mobilité : Budget primitif 2012
- 3.24. Admissions en non-valeur

4. Direction

- 4.1. Désignation d'un nouveau délégué au SMIRTOM
- 4.2. Contrat Local de Santé
- 4.3. Modification du tableau indicatif des emplois
- 4.4. Rapport d'activités 2011

5. Voirie

- 5.1. Autorisation du Président à revêtir de sa signature les conventions d'utilisation de voirie pour la réalisation de projets éoliens

6. OPAH

- 6.1. Règlement des aides communautaires

7. Plateforme de Mobilité

- 7.1. Convention avec le Département
- 7.2. Acquisition d'un terrain

8. Information

- 8.1. Marché attribué

9. Questions diverses

10. Lieu du prochain Conseil Communautaire

Le quorum étant atteint le Président ouvre la séance.

Le Président rappelle que la séance est enregistrée et demande à chaque personne souhaitant prendre la parole de décliner son identité et la commune qu'elle représente.

Le Président remercie James TARATTE, maire de Beaucamps-Le-Jeune, d'accueillir le Conseil Communautaire. Il invite ensuite le Conseil Communautaire à désigner un secrétaire de séance. Philippe DAMONNVILLE commune d'Airaines, propose sa candidature que le Conseil investit à l'unanimité.

1 – Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 22 février 2012

Alain Desfosses, Président, demande à l'Assemblée de se prononcer sur le compte-rendu du Conseil Communautaire du 22 février 2012. Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 – Installation d'un nouveau délégué communautaire

Le Président propose suite à la démission de Gilles Espargilière de procéder à l'installation d'un nouveau délégué pour la commune de Bussy-les-Poix :

- Délégué suppléant, commune de Bussy-Les-Poix : Yannick DUMEIGE

***Le Conseil Communautaire à l'unanimité déclare installer dans sa fonction
- Délégué suppléant, commune de Bussy-Les-Poix : Yannick DUMEIGE***

3 - Finances/Budget

Le Président rappelle à l'Assemblée que le budget présenté ce soir est conforme au débat d'orientation budgétaire. La proposition de budget est équilibrée sans augmentation des taux d'imposition. Il précise que les projets ne bénéficiant pas d'arrêtés de subventions ne sont pas repris dans les recettes. Il propose de maintenir la clé de répartition des charges à l'identique de 2011.

Le Président propose à l'Assemblée, cette année, du fait de l'absence d'augmentation de la fiscalité, de présenter le compte administratif et le budget primitif en même temps, afin d'avoir une plus grande lisibilité.

Le Président remercie Jean-Pierre Toureille, receveur de la CCSOA, de sa présence, et informe l'Assemblée que chaque Vice-président présentera les éléments du Compte Administratif 2011 ainsi que les prévisions 2012 du budget du ou des services liés à sa délégation.

Le Président souligne que chaque délégué a été destinataire d'un document de travail avec par rapport aux autres années, un nouveau budget « mobilité ». Il rappelle que la clé de répartition proposée est identique à celle de l'an

dernier, avec une augmentation certaine pour le budget « SPANC », du fait de nombreuses réhabilitations en 2011. Il précise ensuite que pour 2013, avec la prise en compte du budget « mobilité » en plus, la clé de répartition sera modifiée. En l'absence de remarque, les Vice-présidents sont invités à présenter les éléments budgétaires de leur section, à la fois le compte administratif 2011 et la proposition de budget primitif 2012.

Service AMD

Marc Dewaele, Vice-président en charge des services aux personnes, présente les éléments budgétaires du service « Aide à domicile ».

Service Téléalarme

Marc Dewaele, Vice-président en charge des services aux personnes, présente les éléments budgétaires du service « Téléalarme ».

Service Portage de repas

Marc Dewaele, Vice-président en charge des services aux personnes, présente les éléments budgétaires du service « Portage de repas ».

Service Voirie

André Hiesse, Vice-président en charge de la voirie, présente les éléments budgétaires du service « Voirie ».

Erosion

Gilbert Marié, Vice-président en charge de l'érosion, présente les éléments budgétaires du service « Erosion ».

ZAC

Alain Desfosses, Président présente les éléments budgétaires de la « ZAC ».

Tourisme

Romuald Trabouillet, Vice-président en charge du « tourisme », présente les éléments budgétaires du service « Tourisme ».

Culture

Jean-Jacques Iriarte Arriola, Vice-président en charge de la « culture » présente les éléments budgétaires du service « Culture ».

Raymond Brosniowski, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande à quoi correspond le compte 6188 « autres frais divers » du service culture.

Jean-Jacques Iriarte Arriola répond qu'il s'agit du coût total des différentes manifestations culturelles sur le territoire, pas simplement la compagnie Arbrahom, mais toutes les manifestations organisées sur le territoire.

Aménagement de l'espace

Jean-Jacques Stoter, Vice-président en charge de l'Aménagement de l'espace, présente les éléments budgétaires du service « Aménagement de l'espace ».

TIC - Communication

Dominique Magnier, Vice-président en charge de la « communication », présente les éléments budgétaires du service « Communication ».

Raymond Brosniowski, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande quel est le rôle du chargé de mission en communication.

Dominique Magnier explique que sa mission consiste à développer le site Internet de la CCSOA, de mettre en service le réseau des bibliothèques, de travailler sur le lien communautaire, le rapport d'activités et la création d'éléments de communication.

Relais Assistantes Maternelles

Catherine Lamory, Vice-présidente en charge de la Petite Enfance, présente les éléments budgétaires du « Relais d'Assistantes Maternelles ».

Catherine Lamory informe l'Assemblée que Sophie Tampigny a quitté récemment le RAM et qu'elle est remplacée par Wiebke Vanhoegarden.

Halte Garderie Itinérante

Catherine Lamory, Vice-présidente en charge de la Petite Enfance, présente les éléments budgétaires de la « Halte Garderie Itinérante ».

Raymond Brosniowski, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande à quoi correspondant le compte « 6188 » du service Halte Garderie Itinérante.

Catherine Lamory explique qu'il s'agit d'une animation qui sera commune à la crèche et à la halte garderie itinérante. Le coût est réparti sur chacun de ces services.

Crèche

Catherine Lamory, Vice-présidente en charge de la Petite Enfance, présente les éléments budgétaires de la « Crèche ».

Jeunesse

Catherine Lamory, Vice-présidente en charge de la Petite Enfance, présente les éléments budgétaires du service « Jeunesse ».

Piscine

Victor Delezenne, Vice-président en charge de la piscine, présente les éléments budgétaires du service « Piscine ».

Raymond Brosniowski, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande à quoi correspond l'article « autres immobilisations financières » ?

Le Président répond qu'il s'agit de provisions pour l'investissement futur.

Sont également présentées les opérations suivantes :

- Opération 12 - Equipement « aquatique » par Victor Delezenne.
- Opération 13 - Le « Trianon » par Jean-Jacques Iriarte Arriola, Vice-président en charge de la culture.
- Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Quevauvillers par le Président.
- Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Molliens-Dreuil par le Président.
- Diagnostic pollution Pic Industrie par le Président.

3.1 – BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2011.

Le compte administratif est présenté par chapitre, lequel est arrêté comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	4 790 671,02 €
▪ Recettes de fonctionnement	6 543 297,11 €
▪ Excédent antérieur reporté de fonctionnement	1 917 201,13 €
▪ Dépenses d'investissement	2 882 586,43 €
▪ Recettes d'investissement	2 812 801,56 €
▪ Solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement	1 075 656,68 € dont 36 960,53 € de résultats antérieurs.

Alain Desfosses demande à l'Assemblée s'il y a des questions puis cède la présidence à André Hiesse, Vice-président de la CCSOA, pour le vote du Compte Administratif 2011.

Le Président ne prend pas part au vote du compte administratif et quitte la séance.

André Hiesse soumet au vote du Conseil Communautaire le compte administratif 2011.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 68 voix POUR et 1 ABSTENTION (Raymond Brosniowski), adopte le compte administratif 2011 tel que présenté.

3.2 – BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR.

Le Président regagne la séance et propose, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Receveur, d'adopter le compte de gestion 2011.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte le compte de gestion du receveur pour l'année 2011.

3.3 – BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2011 SUR L'EXERCICE 2012.

Le Président présente les résultats par section et propose d'affecter la somme de 1 272 298,23 € au compte 1068 de la section d'investissement afin de solder le besoin de financement de 2011 et d'inscrire le solde soit 2 397 528,99 € au compte R002 de la section de fonctionnement au titre du budget primitif 2012.

Le Conseil Communautaire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat, constatant que le compte administratif fait apparaître un besoin de financement de la section d'Investissement, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2011.

3.4 – TAUX COMMUNAUTAIRES 2012.

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur les taux communautaires 2012, identiques à ceux de 2011 et soumet les taux suivants :

- Taxe d'habitation	7,50 %
- Foncier bâti	5,65 %
- Foncier non bâti	10,71 %
- Cotisation Foncière des Entreprises	5,58 %
- Fiscalité Professionnelle de Zone	20,06 %
- Fiscalité Professionnelle Eolienne	23,67 %

En l'absence de remarque, le Président soumet au vote de l'Assemblée les taux tels que proposés.

Le Conseil Communautaire par 68 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Raymond Brosniowski et Patrice Caudron), fixe les taux communautaires 2012 tels que présentés.

3.5 – CLE DE REPARTITION ET PARTICIPATION DES BUDGETS ANNEXES AU BUDGET PRINCIPAL.

Le Président donne lecture à l'Assemblée des chiffres de la clé de répartition des charges de fonctionnement de la CCSOA et propose à l'Assemblée de se prononcer sur la participation des budgets annexes et des sections au budget principal, telle que le prévoit la clé de répartition des charges. En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire unanime invite son Président à procéder aux mouvements de crédits portant sur les participations entre budgets en fin d'exercice.

3.6– BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2012.

Le Président présente le budget principal qui s'équilibre à hauteur de :

- Section de fonctionnement :	8 951 153,23 €
- Section d'investissement :	4 757 967,99 €

En l'absence de question, le Président soumet le budget primitif 2012 au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire par 69 voix pour et 1 abstention (Patrice Caudron) arrête le budget primitif du budget principal 2012 tel que présenté.

3.7– BUDGET « ASSAINISSEMENT » - COMPTE ADMINISTRATIF 2011.

Le compte administratif est présenté par chapitre, lequel est arrêté comme suit :

▪ Dépenses d'exploitation	768 974,21 €
▪ Recettes d'exploitation	451 133,17 €
▪ Excédent d'exploitation reporté	110 272,70 €
▪ Dépenses d'investissement	15 054,45 €
▪ Recettes d'investissement	10 384,69 €
▪ Solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement	14 433,00 €

Jean-Marie Turlot, commune de Montagne-Fayel, voudrait savoir si les subventions de l'Agence de l'Eau relatives aux travaux réalisés suivent et demande si celles-ci vont être versées en 2012, sachant que les taxes pollutions, elles, augmentent.

Le Président répond que régulièrement l'information est remontée à l'Agence de l'Eau. Mais que celle-ci trouve toujours une bonne excuse pour ne pas verser en temps et en heure, que ce soit pour du collectif ou non collectif. Par ailleurs, nous arrivons en fin de programme de l'Agence et des communes rencontrent ce problème.

Alain Desfosses demande à l'Assemblée s'il y a encore des questions, et cède la présidence à André Hiesse, Vice-président de la CCSOA, pour le vote du Compte Administratif 2011.

Le Président ne prend pas part au vote du compte administratif et quitte la séance.

André Hiesse soumet au vote du Conseil Communautaire le compte administratif 2011.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte le compte administratif 2011 tel que présenté.

3.8– BUDGET « ASSAINISSEMENT » - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR.

Le Président regagne la séance et propose, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Receveur, d'adopter le compte de gestion 2011.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte le compte de gestion du receveur pour l'année 2011.

3.9 – BUDGET « ASSAINISSEMENT » - AFFECTATION DU RESULTAT 2011 SUR L'EXERCICE 2012.

Le Président présente les résultats par section et décide de reporter le besoin de financement de 207 568,34 € de la section d'exploitation au compte D002 et le besoin de financement de 19 102,76 € au compte D001 de la section d'investissement du budget primitif 2012.

En l'absence de question, le Président soumet l'affectation du résultat au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime décide d'affecter le résultat d'exploitation tel que présenté.

3.10 – BUDGET « ASSAINISSEMENT » - BUDGET PRIMITIF 2012.

Le Président présente le budget principal qui s'équilibre à hauteur de :

- Section d'exploitation	837 343,00 €
- Section d'investissement	69 937,76 €

En l'absence de question, le Président soumet au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité arrête le budget primitif 2012 du budget « Assainissement » tel que présenté.

3.11 – BUDGET « ORDURES MENAGERES » - COMPTE ADMINISTRATIF 2011.

Le compte administratif est présenté par chapitre, lequel est arrêté comme suit :

▪ Dépenses d'exploitation	1 688 459,92 €
▪ Recettes d'exploitation	1 688 465,81 €
▪ Excédent d'exploitation reporté	15 267,33 €
▪ Dépenses d'investissement	0,00 €
▪ Recettes d'investissement	1 256,88 €
▪ Solde d'exécution reporté en dépenses d'investissement	1 256,88 €

Alain Desfosses demande à l'Assemblée s'il y a des questions, et cède la présidence à André Hiesse, Vice-président de la CCSOA, pour le vote du Compte Administratif 2011.

Le Président ne prend pas part au vote du compte administratif et quitte la séance.

André Hiesse soumet au vote du Conseil Communautaire le compte administratif 2011.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte le compte administratif 2011 tel que présenté.

3.12 – BUDGET « ORDURES MENAGERES » - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR.

Le Président regagne la séance et propose, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Receveur, d'adopter le compte de gestion 2011.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte le compte de gestion du receveur pour l'année 2011.

3.13 – BUDGET « ORDURES MENAGERES » - AFFECTATION DU RESULTAT 2011 SUR L'EXERCICE 2012.

Le Président présente les résultats et propose d'affecter la somme de 15 273,22 € au compte R002 de la section de d'exploitation.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide d'affecter le résultat d'exploitation tel que présenté.

3.14 – BUDGET « ORDURES MENAGERES » - BUDGET PRIMITIF 2012.

Le Président présente le budget principal qui s'équilibre à hauteur de :

- Section d'exploitation1 745 273,22 €

En l'absence de question, le Président soumet le budget primitif 2012 « ordures ménagères » au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité arrête le budget primitif 2012 du budget « Ordures Ménagères » tel que présenté.

3.15 – BUDGET « ENTRETIEN DE COMMUNES » - COMPTE ADMINISTRATIF 2011.

Le compte administratif est présenté par chapitre, lequel est arrêté comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	68 709,29 €
▪ Recettes de fonctionnement	73 584,50 €
▪ Besoin de financement de la section de fonctionnement reporté	4 475,69 €
▪ Dépenses d'investissement	0,00 €
▪ Recettes d'investissement	184,00 €
▪ Excédent d'investissement reporté	158,98 €

Alain Desfosses demande à l'Assemblée s'il y a des questions, et cède la présidence à André Hiesse, Vice-président de la CCSOA, pour le vote du Compte Administratif 2011.

Le Président ne prend pas part au vote du compte administratif et quitte la séance.

André Hiesse soumet au vote du Conseil Communautaire le compte administratif 2011.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte le compte administratif 2011 tel que présenté.

3.16 – BUDGET « ENTRETIEN DE COMMUNES » - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR.

Le Président regagne la séance et propose, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Receveur, d'adopter le compte de gestion 2011.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte le compte de gestion du receveur pour l'année 2011.

3.17 – BUDGET « ENTRETIEN DE COMMUNES » - AFFECTATION DU RESULTAT 2011 SUR L'EXERCICE 2012.

Le Président propose d'affecter la somme de 399,52 € au R002 de la section de fonctionnement et la somme de 342,98 € au compte R001 de la section d'investissement au budget primitif 2012.

En l'absence de question, le Président soumet l'affectation du résultat au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire unanime décide d'affecter le résultat de fonctionnement tel que présenté.

3.18 – BUDGET « ENTRETIEN DE COMMUNES » - BUDGET PRIMITIF 2012.

Le Président présente le budget principal qui s'équilibre à hauteur de :

- Section de fonctionnement 92 367,02 €
- Section d'investissement 3 000,00 €

En l'absence de question, le Président soumet le budget primitif 2012 « Entretien de communes » au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité arrête le budget primitif du budget « Entretien de communes » 2012 tel que présenté.

3.19 – BUDGET « PRESTATION INFORMATIQUE » - COMPTE ADMINISTRATIF 2011.

Le compte administratif est présenté par chapitre, lequel est arrêté comme suit :

▪ Dépenses de fonctionnement	25 870,80 €
▪ Recettes de fonctionnement	26 942,32 €
▪ Excédent de la section de fonctionnement reporté	2 513,16 €
▪ Dépenses d'investissement	250,00 €
▪ Recettes d'investissement	0,00 €

Alain Desfosses demande à l'Assemblée s'il y a des questions, puis cède la présidence à André Hiesse, Vice-président de la CCSOA, pour le vote du Compte Administratif 2011.

Le Président ne prend pas part au vote du compte administratif et quitte la séance.

André Hiesse soumet au vote du Conseil Communautaire le compte administratif 2011.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte le compte administratif 2011 tel que présenté.

3.20 – BUDGET « PRESTATION INFORMATIQUE » - COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR.

Le Président regagne la séance et propose, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion du Receveur, d'adopter le compte de gestion 2011.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte le compte de gestion du receveur pour l'année 2011.

3.21 – BUDGET « PRESTATION INFORMATIQUE » - AFFECTATION DU RESULTAT 2011 SUR L'EXERCICE 2012.

Le Président propose d'affecter la somme de 250 € au compte 1068 de la section d'investissement afin de solder le besoin de financement 2011, et d'inscrire le solde, soit 3 334,68 € au compte R 002 de la section de fonctionnement au titre du budget primitif 2012.

Le Conseil Communautaire unanime décide d'affecter le résultat de l'exercice 2011 tel que présenté.

3.22 – BUDGET « PRESTATION INFORMATIQUE » - BUDGET PRIMITIF 2012.

Le Président présente le budget principal du budget « Prestation Informatique » qui s'équilibre à hauteur de :

- Section de fonctionnement 34 095,00 €
- Section d'investissement 250,00 €

En l'absence de question, le Président soumet le budget primitif 2012 au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité arrête le budget primitif du budget « Prestation Informatique » 2012 tel que présenté.

3.23 - BUDGET « PLATEFORME DE MOBILITE » - BUDGET PRIMITIF 2012.

Le Président présente le budget principal du budget « Plateforme de mobilité » qui s'équilibre à hauteur de :

- Section de fonctionnement 805 420,00 €
- Section d'investissement 4 152 900,00 €

Jean-Marie Turlot, commune de Montagne-Fayel, demande sur combien d'années se fait l'amortissement des bus.

Le Président répond sur 7 années, durée de la convention avec le Conseil Général.

En l'absence de question, le Président soumet le budget primitif 2012 « Mobilité » au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire par 67 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (PRIEZ Marie-Pierre, LASPEYRES Marc et BROSNIOWSKI Raymond) arrête le budget primitif du budget plateforme de mobilité 2012 tel que repris ci-dessus.

3.24 – BUDGET ORDURES MENAGERES : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Président propose à l'Assemblée d'admettre en non-valeur des titres de 2009 et 2010, pour un montant total de 792 €. Ces titres portent sur la REOM 2009 et 2010 pour 2 sociétés, ayant fait l'objet de liquidation judiciaire par le tribunal de commerce d'Amiens.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, admet en non valeur pour un montant de 792 € les titres relatifs à la REOM 2009 et 2010 et invite son Président à passer les écritures comptables nécessaires.

4 - DIRECTION

4.1 – DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU SMIRTOM

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur la désignation d'un nouveau délégué au SMIRTOM Picardie Ouest, suite à la démission d'Hubert DANCOURT. Le Président propose pour la commune de Courcelles-Sous-Moyencourt de procéder à la désignation d'un nouveau délégué et suggère la candidature de Eric DUVAUCHELLE en qualité de délégué suppléant.

En l'absence de remarque, le Président soumet ce point au vote de l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, désigne Eric DUVAUCHELLE, délégué suppléant représentant la commune de Courcelles-Sous-Moyencourt au SMIRTOM Picardie Ouest.

4.2 – CONTRAT LOCAL DE SANTE

Le Président rappelle que dans la continuité du Pôle d'Excellence Rurale, un projet de Contrat Local de Santé (CLS) est en cours d'élaboration par l'Agence Régionale de Santé. Ce CLS vise à établir pour une durée de 5 ans les orientations permettant de répondre aux enjeux de santé sur le territoire du Grand Sud-Ouest Amiénois (CC du Canton de Conty, de la Région de Oisemont et du Sud-Ouest Amiénois).

Les enjeux de santé ont été définis en 4 axes stratégiques, ayant fait l'objet d'une étude approfondie au sein de 9 groupes de travail. Font partis de ces groupes de travail : Jean-Jacques Stoter, Jannick Lefevre, Gilbert Marié, Marc Dewaele, Romuald Trabouillet, Jean-Luc Lefebvre, Victor Delezenne ainsi que l'ARS, le Conseil Général et le Secrétaire Général de la Préfecture qui assiste aux différents comités de pilotage. L'objectif étant de :

- Maintenir et développer l'accès à des soins de proximité de qualité
 - ✓ Favoriser l'exercice regroupé par des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP)
 - ✓ Promouvoir et développer la télésanté
 - ✓ Décliner le cahier des charges régional de la Permanence Des Soins Ambulatoires (PDSA)
- Développer l'offre et la qualité des soins à domicile
 - ✓ Développer l'Hospitalisation à Domicile (HAD)
 - ✓ Mieux organiser les SSIAD-SAD
- Structurer l'offre médico-sociale
 - ✓ Optimiser l'offre en EHPAD
 - ✓ Développer une offre en Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) psychique
- Développer la promotion et la prévention en matière de santé
 - ✓ Par milieux de vie et à destination de l'ensemble de la population
 - ✓ Par l'amélioration des conditions d'habitat

Romuald Trabouillet, commune de Poix-de-Picardie et Vice-président de la CCSOA, rappelle qu'effectivement le Contrat Local de Santé a pour objectif de rationaliser l'offre de santé sur notre territoire et notamment la discussion autour des maisons de santé. Le développement des établissements tels que EHPAD et Foyer de vie sont aussi très intéressantes pour notre Sud Ouest Amiénois, notamment vis-à-vis de l'emploi. Le maintien et le développement de ces établissements paraissent indispensables, la réflexion à long terme sur les foyers de vie et EHPAD est nécessaire. L'ARS semble intéressée par notre territoire, puisqu'il s'agit du premier CLS à être validé dans la Somme. Cette réflexion globale sur la santé sur le territoire semble aujourd'hui indispensable pour le maintien de l'offre de santé.

Jean-Jacques Stoter, commune de Briquemesnil-Floxicourt et vice-président de la CCSOA, souligne que ce qui est bien dans ce CLS, c'est la participation des associations. Il souligne que le point « développer la promotion et la prévention en matière de santé » par l'amélioration des conditions d'habitat, lui tient tout particulièrement à cœur.

Le Président souligne que les signataires de ce Contrat Local de Santé sont l'ARS, le Conseil Général de la Somme et les communautés de communes du Canton de Conty, de la Région de Oisemont et du Sud-Ouest Amiénois et demande à l'Assemblée de l'autoriser à revêtir de sa signature le Contrat Local de Santé du Grand Sud-Ouest Amiénois.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, invite son Président à revêtir de sa signature le Contrat Local de Santé du Grand Sud Ouest Amiénois.

4.3 – MODIFICATION DU TABLEAU INDICATIF DES EMPLOIS.

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur la modification du tableau indicatif concernant la création d'un poste d'ingénieur à temps complet. L'emploi sera occupé par un agent non titulaire, il s'agit du chef de secteur pour la plateforme de mobilité. Le régime indemnitaire afférent à ce cadre d'emploi étant également instauré.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 1 ABSTENTION (PRIEZ Marie-Pierre) et 69 voix POUR, approuve la modification du tableau indicatif des emplois proposée par le Président, crée le régime indemnitaire afférent à ce cadre d'emploi et l'invite à signer tous actes se rapportant à cette décision.

4.4 – RAPPORT D'ACTIVITES 2011.

Le rapport d'activités 2011 de la CCSOA a été remis à chacun des conseillers communautaires présents en séance. Le Président rappelle qu'il appartiendra à chaque Maire d'en faire une présentation à son conseil municipal.

Après avoir ouï l'exposé de son Président, le Conseil Communautaire donne acte à son Président de la communication du rapport d'activités 2011 de la CCSOA.

5 – VOIRIE

5.1 – AUTORISATION DU PRESIDENT A REVETIR DE SA SIGNATURE LES CONVENTIONS D'UTILISATION DE VOIRIE POUR LA REALISATION DE PROJETS EOLIENS.

Le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à revêtir de sa signature les conventions à intervenir avec les sociétés éoliennes pour l'utilisation des voiries communautaires pour la réalisation des projets éoliens.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, invite son Président à revêtir de sa signature les conventions à intervenir.

6 – O.P.A.H

6.1 – REGLEMENT DES AIDES COMMUNAUTAIRES.

Le Président propose à l'Assemblée d'approuver le règlement des aides communautaires pour l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat. Ce règlement précise les modalités d'attribution des aides de la CCSOA aux particuliers.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, invite son Président à revêtir de sa signature le règlement des aides communautaires à intervenir.

7 – PLATEFORME DE MOBILITE

7.1 – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT.

Le Président propose à l'Assemblée de l'autoriser à signer la convention avec le Département pour la délégation relative à la mobilité. Cette convention fixe notamment les modalités d'indemnisation du Conseil Général à la CCSOA.

En l'absence de question, le Président soumet ce point au vote du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 68 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (PRIEZ Marie-Pierre et BROSNIEWSKI Raymond), invite son Président à revêtir de sa signature la convention à intervenir avec le Conseil Général.

7.2 – ACQUISITION D'UN TERRAIN (POINT AJOURNE).

8 – INFORMATION

8.1 – MARCHE ATTRIBUE.

Le Président informe l'Assemblée de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'amélioration des cinémas ruraux du Grand Amiénois (Albert, Doullens et Poix de Picardie). L'attributaire est le groupement Lalo dont le mandataire est l'Atelier d'architecte Lalo basé à Paris pour un montant de 192 250 € HT.

9 – QUESTIONS DIVERSES

Jean-Marie Turlot, commune de Montagne-Fayel, constate que nombre de certificats d'urbanisme reviennent dans les communes avec un avis négatif, car celles-ci ne possèdent pas de document d'urbanisme. Aussi, pour avoir suivi une formation organisée par la Chambre d'Agriculture, il est apparu qu'une carte communale pourrait être suffisante vu l'intensité des constructions. Si plusieurs communes pouvaient se regrouper, le coût pourrait être réduit au niveau de l'enquête paysagère et suggère à la CCSOA de s'intéresser à cela, car beaucoup de petites communes n'ont pas de document urbanisme. A ce jour, elles sont fortement gênées, car même pour des terrains viabilisés, il n'y a pas

d'autorisation d'urbanisme, donc pas de possibilité de construire. Il y a bien des dents creuses, mais si les propriétaires ne veulent pas vendre, il est impossible de construire.

Jean-Marie Turlot explique par ailleurs être fortement sollicité pour l'implantation d'éoliennes, bien se trouvant en limite de ZDE. Il demande si la ZDE sera réétudiée, avec la perspective des recettes que cela peut engendrer pour le territoire.

Alain Desfosses précise pour le point relatif aux documents d'urbanisme, que celui-ci doit être appréhendé rapidement.

Jean-Jacques Stoter ajoute que le SCOT du Pays du Grand Amiénois est en voie de finalisation, dans ce cadre, il est fait référence à l'aménagement, à la consommation foncière, à l'accompagnement des collectivités pour savoir ce qu'elles veulent faire de leur commune, c'est-à-dire la réalisation d'un document d'urbanisme. Aujourd'hui, les conditions les plus avantageuses sont celles qui consistent à établir des documents pluri-communaux pour minimiser les coûts. Il conviendra pour cela de s'organiser à des échelles qui restent à définir.

10 – LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe le lieu probable du prochain Conseil Communautaire en la salle des Fêtes de Fresnoy-au-Val.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

James Tarratte, Maire de Beaucamps-Le-Jeune, invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié.

Le Secrétaire de séance

Philippe DAMONNEVILLE



Le Président

Alain DESFOSSES

